



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2022, À 18 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 18 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
21 MARS 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-410 - LOCATION ET ACQUISITION
DU LOT 3 403 201 - RÉFECTION ET MODERNISATION DU POSTE ÉLECTRIQUE
BÉGIN**

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Serge Deschênes

Rés. 2022-116

Rés. 2022-117

Rés. 2022-118



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-12 et d'autoriser la location et l'acquisition du lot 3 403 201, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, pour permettre la réfection et la modernisation du poste électrique Bégin.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de location ainsi que l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 18 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2022-119